

0470001W

ACADEMIE DE BORDEAUX

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY

164 BOULEVARD DE LA LIBERTE

47007 AGEN CEDEX

Tel : 0553774650

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Emmanuel Volpato

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANNECY BALLET JUNIOR CONV-Le Conseil d'administration approuve la signature de la convention de partenariat entre l'association Annecy Ballet Junior et le lycée Bernard Palissy qui annule et remplace la précédente convention votée et non conforme. Cette convention s'inscrit dans le cadre du projet Palissy Danse et fixe le cadre fonctionnel et financier de ce partenariat pour un montant global de 480€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Volpato

Prénom : Emmanuel

Signé le : 12/11/2025 13:53:14

BIEN_20252026_10_0470001W_251117082545

0330150J
ACADEMIE DE BORDEAUX
RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX
5 RUE J DE CARAYON LATOUR
33060 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ANNECY BALLET JUNIOR

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY-
0470001W

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 10

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Bessas
Prénom : Nathalie
Signé le : 17/11/2025 08:25:45

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre



164 Boulevard de la Liberté
BP 30291 – 47007 Agen cedex

Représenté par Monsieur E.Volpato
Proviseur

L'Association ANNECY BALLET
JUNIOR
2 Impasse du bocage –
74940 Annecy

et

Représenté par Mme Delphine
Torzuoli, professeure de danse
DE, Directrice artistique et
chorégraphe, dûment habilitée
N° SIRET : 789125028

Vu la délibération du Conseil d'administration du Lycée Bernard Palissy en date du
xx/xx/2025

Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de déroulement de
l'intervention de Mme Delphine TORZUOLI dans le cadre de :

PROJET PALISSY DANSE

Durant l'année scolaire 2025-2026. Cette intervention aura lieu prévisionnellement le
12 décembre 2025 pour un atelier de trois heures.

En cas d'indisponibilité, un nouveau créneau sera trouvé.

Article 2 – Prestations :

Mme TORZUOLI interviendra au Lycée Bernard Palissy auprès des élèves du Projet
Palissy Danse pour une séance de 3 heures.

Cet atelier s'inscrit dans un projet pédagogique qui a pour objectif premier
d'accroître la richesse de la formation chorégraphique des élèves de l'établissement
inscrits. La découverte du mouvement se fait ainsi par de multiples apports
artistiques. Cette démarche constitue un élément fondamental dans la construction
des artistes d'aujourd'hui mais également des jeunes adultes de demain.

Article 3 – Dispositions financières :

Le Lycée Bernard Palissy s'engage à régler une participation financière de 480 €
TTC pour la globalité de l'intervention (prestation au taux horaire de 80€ et frais
annexes d'hébergement et de déplacement de 240€).

A la signature de la présente convention, le prestataire s'engage à communiquer à
l'établissement un extrait KBis portant mention du numéro SIRET ou un justificatif de
création de l'association portant mention du numéro SIRET qu'accompagnera un
R.I.B.

Le règlement interviendra par virement administratif, après service fait, sur
présentation d'une facture détaillée et arrêtée portant, outre les mentions
obligatoires, les références explicites à l'objet et adressée à l'établissement. La
facture doit être déposée sur le Portail Chorus Pro et/ou adressée à
depenses.0470001w@ac-bordeaux.fr.

Article 4 – Durée :

La présente convention porte exclusivement sur l'objet désigné dans l'article 1 et prendra fin à l'exécution des prestations définies et ce durant l'année scolaire 2025-2026.

